



COUR D'APPEL D'ANGERS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DU MANS

Le Conciliateur de Justice

Jean Luc FLEURY

Le 9 juin 2020

Monsieur le Maire

Conciliateur de Justice depuis Janvier 2018 sur l'ex canton de Conlie, j'ai l'honneur de vous informer que je tiens une permanence le premier mercredi de chaque mois, à la mairie de Conlie de 9 h à 12 heures.

Ayant prêté serment devant le Premier Président de la Cour d'Appel d'Angers, et exerçant à titre bénévole, mon rôle consiste, dans un litige, à tenter de concilier les intérêts de chacun, sans prendre parti, afin d'arriver si possible, à un règlement à l'amiable, en évitant ainsi le Tribunal.

Le domaine de compétence du conciliateur, à l'exclusion de la partie administrative et judiciaire est vaste : (problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, litiges de consommation, impayés, malfaçons, arnaques sur internet etc...)

Je vous laisse bien sûr toute latitude, pour informer vos concitoyens de cette permanence, soit, par exemple par le site internet de la commune ou encore l'insertion dans vos bulletins communaux ou par tout autre moyen à votre convenance.

Si vous le souhaitez, je suis prêt à vous rencontrer directement en fonction de votre emploi du temps.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au rôle du conciliateur, restant entièrement à votre disposition et à celle de vos concitoyens, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Permanences : Mairie de Conlie (72240) 1^{er} Mercredi de chaque mois

permanence : Mairie de Brûlon 72350 1^{er} mardi de chaque mois

Pour confirmation :

par courrier : 6 place des Tilleuls 72650 La Bazoge

par téléphone : 06 83 57 55 38

ou par mail : jean-luc.fleury@conciliateurdejustice.fr

}